

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 35 du 10 juillet 2012



écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

18 parcelles de maïs (sur un objectif initialement fixé à 29) constituent cette semaine le réseau d'observation pour le BSV Bourgogne. 11 parcelles sont situées en Saône-et-Loire, 4 dans la Nièvre, 2 dans l'Yonne et 1 en Côte d'Or.

Stade du maïs

Toutes les parcelles du réseau arborent de 11 à 16 feuilles, (stade où les ovules se mettent en place au niveau du futur épi), sauf une parcelle semée le 2 avril qui se situe à la floraison femelle.

Etat du maïs

Les parcelles de maïs du réseau n'ont pas été affectées par les violents épisodes de grêle de fin juin-début juillet. Seules les parcelles de Saint-Martin-en-Bresse et Buxy ont été faiblement grêlées avec endommagement du feuillage.

Pucerons

Metopolophium dirhodum et *Sitobion avenae* sont observés sur 8 parcelles. Pour ces deux espèces, les niveaux de population sont compris entre 1 et 10 individus/plant. Quelques présences sont plus marquées (entre 11 et 50 individus/plant) mais les densités de pucerons demeurent faibles en regard du stade du maïs, de 11 à 16 feuilles.

Le pourcentage de pieds porteurs de pucerons est globalement en régression par rapport à la semaine dernière.

Le *Rhopalosiphum padi* est à signaler à Allerey sur Saône (2 colonies pour 50 plantes)

Enfin, les auxiliaires -chrysopes, syrpe ou coccinelles- sont notés sur les parcelles ayant des colonies de pucerons, comme sur des parcelles sans pucerons. Le risque puceron reste donc très faible pour l'instant.

Pyrale

Vol des adultes

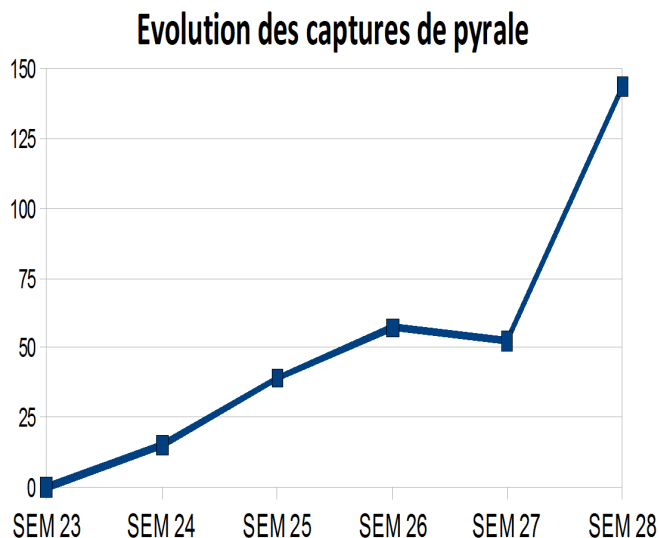
Les captures de pyrales dans les pièges à phéromones sont en augmentation par rapport à la semaine précédente pour la Bourgogne. Cette progression est notable partout, sauf en Côte d'Or où aucun adulte n'a été piégé sur la seule parcelle observée, située à Quétigny.

En moyenne 10 pyrales sont ainsi dénombrées par piège ayant capturé contre 4 la semaine dernière.

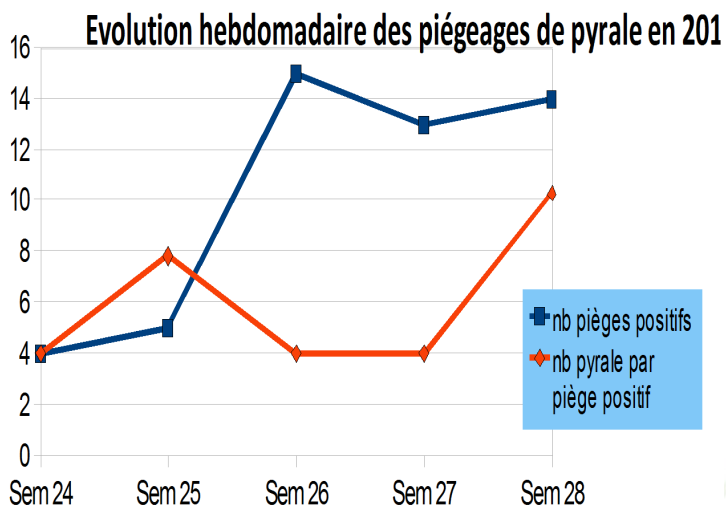


Grandes cultures n° 35 du 10 juillet 2012

Graphique n° 1 : Cumul hebdomadaire des captures de pyrale en Bourgogne



Graphique n° 2 : Evolution hebdomadaire du nombre de pyrale capturée par piège



Etat des pontes de pyrales

En Saône et Loire, sur 5 parcelles observées, des pontes fraîches ou des jeunes larves ont été signalées dans 4 lieux : Montpont, Romenay, St Loup-Géanges et St Martin en Bresse.

Dans la Nièvre, la recherche de pontes sur les 4 parcelles du BSV ne s'est révélée positive que sur le site de Mars sur Allier. Les fréquences de pontes observées sont toujours de 2 à 4 ooplaques ou larves pour 50 plantes

Protection chimique des maïs

Les données fournies par le réseau d'observation nous indiquent que le risque a progressé par rapport à la semaine dernière.



Les parcelles à risque sont justifiables d'une intervention. Rappelons qu'une parcelle doit être considérée comme étant « à risque » lorsqu'elle abrite un pourcentage significatif de plante (généralement 10 % du peuplement total) porteuse d'au moins une ponte de pyrale.

Une intervention systématique ou trop précoce est non seulement inutile mais souvent contre-productive. Les applications d'insecticides liquides de la famille des pyréthriinoïdes s'avèrent en effet peu sélectif des insectes auxiliaires, utiles pour contenir le développement des pucerons.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

En cas de traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »